

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 février 2021

DCM N° 21-02-04-15

Objet : Reprise de l'Avant-Projet Définitif du futur équipement socioculturel de Metz-Borny.

Rapporteur: M. TAHRI

Par décision du Conseil Municipal du 27 février 2020, la Ville de Metz décidait de confier la mission de maîtrise d'œuvre du projet de construction du centre socioéducatif de Metz Borny à l'équipe d'architectes ABC STUDIO de NANCY, le mandataire étant Monsieur Yann CACLIN, Architecte DPLG.

Le travail effectué depuis par la nouvelle municipalité a permis de définir des usages complémentaires pour certains espaces du futur équipement. L'objectif étant en particulier de répondre à un souci de proximité des habitants et d'appropriation du lieu par ceux-ci, en faisant un espace de vie et d'animation de référence au cœur du quartier. Cette démarche passe dès lors par une diversification des usages, comme la possibilité offerte par la grande salle d'accueillir des événements familiaux ou encore des manifestations associatives. D'un point de vue technique, des aménagements sont nécessaires dans les espaces visés, tout autant que dans l'articulation de ceux-ci, leurs accès et parfois les abords extérieurs immédiats, en vue de permettre la cohabitation des publics et des usages.

Au regard de ces évolutions, une nouvelle étude a précisé les modifications à apporter au programme initial ainsi que le coût supplémentaire que celles-ci engendrent. Plus précisément, le coût des travaux est désormais estimé à 7 028 392 € TTC en phase APD (Avant-Projet Définitif), soit une augmentation de 553 392 € liée aux modifications apportées. Le coût total de l'opération était initialement fixé à 9 160 000 €. La réévaluation induite des honoraires et des études porte celui-ci à 9 970 000 € TTC. En outre, 144 000 € sont prévus pour traiter les abords de la parcelle (réfections de sols, trottoirs, rampe, éclairage urbain, signalétique et cloutage pendant le chantier).

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les modifications liées au programme de l'opération et à son budget.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la loi n° 85 – 704 du 12 juillet 1985 modifiée et ses décrets d'application, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 mai 2019 approuvant le programme de la construction d'un nouveau centre socioéducatif à Metz Borny,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 février 2020 confiant la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération à l'équipe d'architectes ABC STUDIO,

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité de faire évoluer les usages de l'équipement au bénéfice des habitants et des associations locales, et les modifications de l'avant-projet définitif ainsi apportées,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE

- **D'APPROUVER** la modification de l'avant-projet définitif de construction d'un équipement socioéducatif à Metz Borny, portant le coût total de l'opération à **9 970 000 € TTC** avec un coût travaux de 7 028 392 € TTC, auquel s'ajoute 144 000 € TTC pour les aménagements des abords de la parcelle.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce et document contractuels se rapportant à cette opération, et notamment l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre liant la Ville de Metz au cabinet ABC STUDIO, à Nancy mandataire Monsieur Yann CACLIN, Architecte DPLG.

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse, Vie Associative et Etudiante
Référence nomenclature «ACTES» : 1.1 Marchés publics

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 54 Absents : 1 Dont excusés : 1

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ